

Avril 2007, des paysannes et des paysans reprennent l'activité du Prat del Ronc abandonné depuis 1988, à Saint-Germain-de-Calberte, en Cévennes Lozériennes...

La maison est réhabilitée, les terres environnantes sont défrichées et cultivées. Petit à petit le lieu reprend vie : four à pain, poules, poteries, maraîchage, chevaux, plantations d'arbres fruitiers... mais aussi projections de films, soirées débats, chantiers collectifs, journées d'échanges...

Depuis notre arrivée nous n'avons objectivement causé de tort à personne, mais cela ne suffit pas... La préfecture de Lozère, les renseignements généraux; la gendarmerie de Saint-Germain-de-Calberte, la gendarmerie du Collet-de-Dèze et la gendarmerie de Florac exercent une pression incessante sur nous et nos activités.

Depuis mai 2007 nous avons reçu 14 visites des autorités, 10 imprévues et 4 lors d'événements publics (projections, chantiers collectifs, journée de rencontre du voisinage...) Suspensions, accusations infondées et menaces accompagnent chacun de leurs passages, et comme si cela ne suffisait pas d'autres pressions administratives sont exercées depuis août 2007 sur le propriétaire du Prat Del Ronc pour le pousser à engager des démarches contre ses occupants.

### **Le vendredi 11 avril nous étions une centaine réunis au tribunal d'instance de Florac.**

Nous occupons le Prat del Ronc SANS DROIT NI TITRE. C'est à dire que nous n'avons aucun droit légal d'habiter là et d'y cultiver la terre. En bref, pour faire du Prat del Ronc un lieu « aux normes », « en règle », « légal »: il faut en expulser les habitants, les empêcher d'y cultiver la terre.

Ce qui compte au yeux de la Loi n'est pas la justice ou la liberté mais l'affirmation permanente que ce qui vaut dans ce monde est le privilège de quelques-uns. JAMAIS ils ne poseront la question du droit de tous de vivre et d'habiter librement. Le droit est fondé sur la défense de la propriété privée, et l'appropriation privée est le fondement des inégalités. La propriété n'est pas la liberté, elle est un outil pour contrôler le monde et en organiser l'exploitation.

Dans les cévennes, comme ailleurs, la propriété privée est le moyen de distribuer la terre, non pas à ceux-elles qui en vivent et y vivent, mais aux intérêts marchands (industries touristiques, résidences secondaires, spéculateurs fonciers, accumulations familiales, exploitations forestières...).

**Nous exigeons l'arrêt immédiat de la surveillance, du harcèlement, et de la procédure d'expulsion dont nous sommes victimes.**

**Nous passons au tribunal de Florac le vendredi 16 mai 2008 à 15h30, pour la seconde fois. Nous souhaitons continuer à nous organiser avec tous ceux qui jugeront nécessaire, et auront le courage de refuser le contrôle omniprésent des intérêts marchands et étatiques sur nos vies.**

**Venez en soutiens le 19 avril 2008,  
dans la rue de  
Saint-Germain-de-Calberte**